

11 December 2019

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: (251-11) 5526373 Fax: (251-11) 5519321/5514227

Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

**15^{ème} RÉUNION ORDINAIRE DES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR
ET DES CHEFS DES SERVICES DE LA SÛRETÉ ET DE LA
SÉCURITÉ AFRICAINS, ET 12^{ème} RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LA DÉFENSE,
LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ**

LE CAIRE, ÉGYPTÉ

15 – 19 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

I. CONTEXTE

1. Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis depuis la 11^{ème} Réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Défense, la Sûreté et la Sécurité (CTSDSS) et la 14^{ème} Réunion ordinaire des chefs d'État-major (CEM), tenue du 8 au 12 octobre 2019 à Addis Abéba, en Éthiopie.

2. Le rapport couvre les aspects suivants :

- a. Les efforts de l'UA visant à faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020
- b. Plan de travail stratégique de Maputo sur le renforcement de la FAA (2016-2020)
- c. Projet de règlement intérieur du CTSDSS
- d. Projet de Doctrine des OSP de l'UA
- e. Harmonisation de la CARIC
- f. Financement des OSP
- g. Protocole d'accord entre la Commission de l'UA et les CER/MR sur le déploiement et l'utilisation de la FAA
- h. Cadre de conformité et de redevabilité de l'UA
- i. Projet des lignes directrices de planification des exercices de la FAA
- j. Projet de lignes directrices de vérification des capacités annoncées à la FAA
- k. Fichier/liste de la FAA
- l. Formation
 - i. 11^{ème} Rapport de mise en œuvre de la formation
 - ii. Projet de Programme d'initiation des cadres supérieurs de la mission de la FAA
 - iii. Formation des formateurs sur la protection des civils
- m. Soutien aux Missions
 - i. Révision du Manuel de soutien dans le domaine de la santé de la FAA
 - ii. Projet de cadre juridique sur le pré-positionnement du matériel appartenant à l'UA dans les dépôts logistiques régionaux
- n. Groupes de soutien stratégique aux composantes de police, civile et militaire
- o. Projet de stratégie de gouvernance des frontières de l'UA
- p. Projet de politique de l'UA sur la gestion des armes légères et de petit calibre récupérées (ALPC) dans les OSP
- q. Révision de la Convention de l'OUA de 1977 sur l'élimination du mercenariat
- r. Stratégie de l'UA sur la lutte contre les Engins explosifs improvisés (EEI)
- s. Étude cartographique sur les flux illicites d'armes légères en Afrique
- t. Mois de l'Amnistie en Afrique
- u. Mise à jour sur les activités actuelles du Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOl)

- v. OSP actuelles mandatées et autorisées par l'UA: AMISOM, ICR-LRA; FMM; Force conjointe du Groupe des Cinq (5) du Sahel ; MAEC

II. MISE A JOUR SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE L'UA

Les efforts de l'UA pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020

3. Il convient de rappeler que, lors de sa 33^{ème} Session ordinaire tenue à Addis-Abéba, en janvier 2017, la Conférence de l'Union a adopté la décision Assembly/AU/6 (XXXIII), par laquelle elle a adopté la Feuille de Route principale de l'Union Africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. La Feuille de route principale a fourni des calendriers et une division du travail rationalisée entre les parties prenantes/responsables de la mise en œuvre.

4. Depuis l'adoption de la Feuille de route principale, le Conseil de Paix et de Sécurité, les États Membres de l'UA, les Communautés Economiques Régionales et les Mécanismes Régionaux pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits (CER/MR), la Commission de l'Union Africaine, les Nations Unies, les institutions/organisations africaines, les organisations de la société civile (OSC) et les partenaires ont également mis en œuvre certains aspects de la Feuille de Route principale. Parmi les efforts déployés, il y avait la tenue du mois de l'amnistie en Afrique en septembre de chaque année depuis 2017, la nomination par le Président de la Commission de l'UA d'un haut Représentant pour faire taire les armes, soutenu par une équipe qui coordonne les efforts des différents départements de la Commission de l'UA dans la mise en œuvre d'initiatives prioritaires conformément à la Feuille de route principale de l'UA, l'élaboration par le CPS de son Cadre pour une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur faire taire les armes, qui par la suite, en février 2019, a été transformée et adoptée par le Conseil de Sécurité en tant que Résolution 2457(2019). Dans la Résolution, le Conseil de Sécurité demande entre autres, au Secrétaire Général, en consultation avec le Président de la Commission, de fournir des mises à jour sur les mesures de mise en œuvre visant à renforcer le soutien des Nations Unies et de ses agences à l'UA dans la mise en œuvre de la Vision 2020 pour faire taire les armes en Afrique, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes sur faire taire les armes les CER/MR et la création par les Nations Unies de son Groupe de travail comprenant ses divers agences compétentes pour mobiliser un soutien aux efforts déployés par l'UA visant à faire taire les armes.

5. Ces développements ont permis au projet phare de faire taire les armes de devenir un sujet d'actualité en Afrique et dans certaines parties de la communauté internationale. C'est en soi un progrès important dans les efforts visant à faire taire les armes et à créer les conditions d'une Afrique exempte de conflits, tel que prévu dans l'Agenda 2063. Dans l'élan créé autour de ce projet, certaines étapes importantes ont été franchies dans la mise en œuvre continue de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA), de l'Architecture de Gouvernance en Afrique (AGA) et la revitalisation du Fonds pour la paix de l'UA, en tant qu'un des principaux catalyseurs de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Dans le même

contexte, des progrès continuent d'être accomplis en vue de la pleine opérationnalisation de la Force Africaine en Attente (FAA), en tant qu'institution stratégique de l'APSA. À cet égard, une nouvelle Doctrine sur les Opérations de Soutien à la Paix(OSP) de l'UA a été élaborée et est présentée à cette 12ème réunion du CTSDSS pour examen, dans le cadre de la contribution visant à faire taire les armes en Afrique à travers la mise en œuvre des OSP efficaces, guidées par cette Doctrine. De son côté, en tant que la locomotive des projets phares visant à faire taire les armes, le CPS continue d'organiser des réunions, afin d'assurer une orientation stratégique constante dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA. Tous ces efforts traduisent les engagements de l'UA et des CER/MR avec leurs États Membres à réaliser une Afrique sans conflit.

6. Etant donné que le continent s'approche du délai de décembre 2020 pour faire taire les armes, fixée par les Chefs d'États et de Gouvernements de l'UA en mai 2013, il est essentiel d'axer tous les efforts sur la consolidation des acquis enregistrés à ce jour, d'identifier les défis rencontrés et de forger des réponses concrètes et d'élaborer des plans d'action concrets au niveau des États Membres et des CER/MR pour améliorer la mise en œuvre de la Feuille de route. Dans ce contexte, et en tant que facteur déterminant, il est important que les États Membres renforcent davantage leur appropriation et leur leadership dans ces efforts visant à faire taire les armes. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel que les États Membres renforcent leur engagement à organiser chaque mois de septembre, comme mois de l'Amnistie pour l'Afrique, en organisant la collecte d'armes détenues illégalement et celles utilisées de manière illégale par des acteurs non étatiques.

7. Il est tout aussi important d'aborder ou d'examiner les politiques africaines et internationales sur la prolifération des armes afin d'assurer l'arrêt ou la limitation des flux illicites des armes en Afrique. Dans cette optique, l'UA et les CER/MR, ainsi que leurs États Membres, doivent tirer parti de la résolution 2457 (2019) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans laquelle le système des Nations Unies se dit prêt et déterminé à apporter son soutien à faire taire les armes sur le continent.

8. À cet égard, il convient de noter que la 28^e Session Ordinaire de l'Assemblée de l'UA, tenue en juillet 2018, avait mandatée le CPS à élaborer et à soumettre un rapport global sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, qui permettra par conséquent à l'Assemblée de fournir de nouvelles orientations à tous les États Membres sur les prochaines mesures visant à consolider et maintenir les progrès en vue de faire taire les armes et d'assurer une Afrique exemptée de conflits, intégrée et prospère.

9. À présent, et à l'avenir, il y a nécessité que les États Membres renforcent leur coopération et leur collaboration sur les questions de défense et de sécurité, y compris par le partage et l'échange des informations et de renseignements, ainsi que leur coopération en matière de gestion des frontières et s'attaquer aux problèmes liés à l'inefficacité de l'autorité de l'Etat dans certains territoires sur le continent. En addition, il est nécessaire de donner une forte impulsion économique à la mise en œuvre du projet "Faire taire les armes" afin de créer les conditions permettant de répondre aux besoins des citoyens africains, en particulier des jeunes, en termes

de création des métiers et d'emploi pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi, pour aller de l'avant à l'horizon 2020, il faut déployer tous les moyens nécessaires pour faire en sorte que la neutralisation des armes à feu soit transmise au niveau local en tant que niveau critique de mise en œuvre du projet.

10. En effet, la douzième réunion du CTSDSS offre à cet auguste organe une occasion opportune de réfléchir et de formuler des directives sur la manière de renforcer davantage la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, étant donné que le continent s'approche rapidement de l'échéance de 2020.

11. **Le Plan Stratégique de travail de Maputo sur le renforcement de la FAA (2016-2020)** approche pratiquement dans sa dernière année de mise en œuvre en 2020, la Commission de l'UA propose qu'un nouveau plan de travail quinquennal sur la FAA soit élaboré pour examen par la CTSDSS en 2020. Ce faisant, le programme 2021-2024 déterminera les progrès réalisés et fournira une Feuille de route pour les cinq prochaines années.

12. **Projet de Règlement Intérieur du CTSDSS (RI):** Suite à son adoption par la 11^{ème} Réunion Ordinaire du CTSDSS, le projet de Règlement Intérieur (RI) du CTSDSS a été examiné et adopté avec des amendements mineurs par la 5^{ème} Session Ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Justice et les Affaires Juridiques (CTSJAJ) tenue le 15 Novembre 2019. Le Bureau du Conseiller Juridique de l'UA, qui, actuellement, est en train d'intégrer les amendements de la 5^{ème} réunion du CTSJAJ, et présentera le rapport final du CTSDSS à la 36^{ème} Session Ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2020 pour approbation.

13. **Doctrine de l'UA sur les OSP :** La Commission de l'UA a finalisé le projet de doctrine de l'UA sur les Opérations de Soutien à la Paix (OSP) après plusieurs consultations internes et externes. Le projet de doctrine de l'UA sur les OSP est une codification des principes fondamentaux, pratiques et approches qui doivent orienter l'approche de l'UA en matière d'OSP, dans le cadre de l'APSA, pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. Il éclairera également la révision du concept de la FAA qui sera soumise à la prochaine réunion du CTSDSS. Ces mesures constituent bien des contributions au renforcement des efforts de l'UA visant à faire taire les armes en Afrique dans le cadre du processus visant à créer les conditions nécessaires pour bâtir une Afrique exempte de conflits. La version finale du projet de doctrine de l'UA sur les OSP figure à l'Annexe A pour examen par le 12^{ème} CTSDSS.

14. **Financement des OPS:** Depuis la revitalisation du Fonds de l'UA pour la paix, la Commission de l'UA a facilité la mise en place des structures de gestion et a assuré le fonctionnement des structures du Fonds de l'UA pour la paix, tout en attendant des contributions plus significatives des États Membres.

15. Parallèlement au processus de revitalisation du Fonds de l'UA pour la paix, la question du financement par les Nations Unies des OSP de l'UA était également abordée en vue de l'adoption d'une résolution de fond par le Conseil de sécurité des Nations unies. En août 2019, tout indiquait

que la position d'un certain nombre des 5 Membres Permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies résidait dans la position de voir les Nations unies financer au cas par cas les OSP de l'UA autorisées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Lors de sa 881^{ème} réunion tenue le 19 septembre 2019, le CPS de l'UA a instruit la Commission de l'UA d'élaborer une position africaine commune sur le financement des OSP de l'UA. Ce document exposera clairement, entre autres, les questions relatives au rôle du Fonds pour la paix dans les efforts de paix de l'UA. Il devrait être examiné par le CPS en décembre 2019, et soumis à la 33^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union en février-janvier 2020 pour examen.

16. Protocole d'accord entre la CUA et les CER/MR sur la FAA : Le projet de Protocole d'accord a été finalisé avec les contributions des CER/MR. Le Protocole d'accord sera présenté par la Commission de l'UA à la retraite conjointe proposée du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS de l'UA) et des organes de prise de décision politique des CER/MR sur la paix et la sécurité prévue en mars 2020, puis au CTSDSS.

17. Cadre de conformité et de redevabilité ou de reddition de compte de l'UA : Tel qu'instruit par la 11^{ème} réunion du CTSDSS, la politique de l'UA sur la conduite et la discipline pour les OSP et la politique de l'UA sur la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (SEA) ont été adoptées par le CPS de l'UA lors de sa 813^{ème} réunion tenue le 29 novembre 2018¹. Ces politiques sont présentement mises en œuvre, y compris à travers leur incorporation dans les politiques, lignes directrices et Procédures Opérationnelles Standards actuelles et nouvelles, telles que les lignes directrices à l'intention des Pays Contributeurs de Troupes à la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM), les règles d'engagement, la stratégie pour la protection des civils et le plan de mise en œuvre de la Force Multinationale Mixte (FMM) contre Boko Haram, le projet de la politique de sélection, de présélection et de certification de l'UA, et le flux de travail de la gestion des cas, les procédures opérationnelles standards de l'AMISOM concernant les commissions d'enquête sur le décès et l'invalidité, le remboursement du matériel appartenant aux contingents (CE), le DIH/DIDH, et la conduite et la discipline. Conformément au paragraphe 11 de la Déclaration de la 11^{ème} réunion du CTSDSS, la Commission demande aux États membres de fournir des informations actualisées sur leurs efforts pour intégrer ces politiques dans leur législation nationale et leurs efforts de formation.

18. Projet des Directives de Planification des exercices de la FAA : La Commission de l'UA a élaboré les lignes directrices de planification des exercices de la FAA pour orienter et harmoniser la planification et la conduite des exercices entre l'UA et les CER/MR. Le projet de lignes directrices de planification des exercices de la FAA s'inscrit dans le cadre des efforts visant à assurer l'amélioration continue de la FAA². Ces lignes directrices ont été validées à Harare, au Zimbabwe, par l'UA, les CER/MR, les centres de formation, en mars 2019, et approuvées par le 11^{ème} atelier de mise en œuvre de la formation de la FAA, tenu en octobre 2019, en Namibie.

¹ Ces politiques font partie de l'approbation du rapport du CPS de l'UA par la 32^{ème} Conférence de l'Union tenue en février 2019.

² Le paragraphe 3 de la Déclaration de la 2^{ème} réunion extraordinaire du CTSDSS souligne que la Capacité opérationnelle totale (FOC) est un processus qui comprend une formation et un renforcement des capacités continus.

19. **Projet de lignes directrices de vérification des capacités annoncées à la FAA :** La Commission de l'UA a élaboré un projet de lignes directrices de vérification des capacités annoncées à la FAA pour la conduite de vérifications périodiques, afin d'assurer la mise à jour des données sur l'état des capacités annoncées à la FAA. Il vise également à assurer que les capacités annoncées à la FAA sont prévisibles et prêtes à être rapidement déployées. Les lignes directrices ont été validées lors d'une réunion de l'UA, des CER/MR et des centres de formation, tenue à Abuja, au Nigéria, en juin 2019 et sont jointes en **Annexe B** pour examen par la 12^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS.

20. **Formation de la FAA :**

- a. **11^{ème} Rapport de l'Atelier de mise en œuvre de la formation de la FAA :** La Commission de l'UA a organisé le 11^{ème} atelier de mise en œuvre de la formation de la FAA du 23 au 25 octobre 2019, à Windhoek, en Namibie. L'objectif principal était de faire le point sur la mise en œuvre des directives de formation de la FAA (2018 - 2020) et d'établir les priorités de formation pour 2021-2023. L'Atelier de mise en œuvre de la formation s'est également penché, entre autres, sur la nécessité de : (i) revoir l'architecture actuelle de formation de la FAA pour s'assurer qu'elle répond mieux aux menaces et réalités émergentes, (ii) faciliter la conduite d'exercices spécifiques aux composantes de la FAA, (iii) explorer les leçons tirées des exercices sur les coalitions ponctuelles. L'une des recommandations de l'Atelier de mise en œuvre de la formation de la FAA est que les éléments de planification de la FAA (UA, CER/MR) doivent se réunir au moins une fois par an pour renforcer la coopération, la coordination et la complémentarité des efforts. Le rapport de la 11^{ème} édition de l'Atelier de mise en œuvre de la formation de la FAA figure à l'**Annexe C** pour examen par la 12^{ème} réunion ordinaire du CTSDSS.
- b. **Projet de dispositif de formation à l'initiation des cadres supérieurs de la mission de la FAA :** La Commission de l'UA a élaboré un dispositif de formation à l'initiation des cadres supérieurs de la mission (HRM) qui a été mis à l'essai à l'AMISOM en novembre 2019. Le dispositif de formation des cadres supérieurs de la mission vise à s'assurer que les cadres supérieurs de la mission dans les OSP de l'UA sont bien préparés et équipés pour faciliter la direction et la gestion efficaces de la mission. Ce dispositif a intégré les tendances et les trajectoires actuelles et futures des OSP. Il a été noté que la participation aux formations antérieures des cadres supérieurs de la mission n'était pas une garantie pour une éventuelle nomination et déploiement dans une OSP. L'approche nouvelle consisterait à former les cadres supérieurs de la mission après leur nomination.
- c. La Commission facilite présentement l'élaboration d'un curriculum générique pour les OSP de l'UA et révisé la formation préparatoire destinée aux civils de même que la formation avant déploiement (FAD) de l'AMISOM. La Commission de l'UA a organisé trois programmes pilotes de formation sur la protection des civils et une formation des formateurs qui a sous-tendu la finalisation et la publication des normes de formation sur la protection des civils. Dans le même contexte, des normes de formation sur le cadre de

conformité de l'UA ont été rédigées et seront finalisées en 2020 pour améliorer la compréhension du personnel des OSP des questions relatives au Droit International Humanitaire (DIH) et du Droit international des droits de l'homme (DIDH) dans les OSP avant et pendant leur déploiement.

21. **Fichier/liste de la Capacité Africaine en Attente (CAA) et processus connexes**

- a. **Révision et mise à jour du Manuel des lignes directrices de sélection de la CAA et descriptions des tâches et exercices de planification de la main d'œuvre** : le manuel des lignes directrices de sélection pour le fichier de la Capacité en attente africaine (CAA) qui a été publié en 2015 est présentement en phase de révision par la Commission de l'UA pour améliorer le recrutement et le processus de sélection des membres du fichier aux fins d'aligner le processus de sélection de la CAA à celui de la Direction des Ressources humaines de l'UA. Il y aussi un effort en cours pour interagir avec les CER/MR pour réexaminer leurs fichiers régionaux pour l'assurance qualité et pour garantir la réactivité aux besoins de la FAA.
- b. **Réorganisation de la base de données de la CAA et enrichissement du fichier**: Afin d'accroître l'efficacité et la performance du système de la CAA, sa base de données a été modernisée en mars 2019 et est maintenant disponible en Anglais et en Français. Ceci a contribué à l'amélioration des caractéristiques de la base de données de la CAA, y compris l'accès mobile et la génération automatisée de CV pour les personnes intéressées à s'y inscrire pour devenir membre de la base de données de la CAA. Les efforts visant à doter le fichier d'experts civils qualifiés et compétents continuent également d'être facilités. Il est également question d'augmenter le nombre de femmes dans le fichier. La Commission de l'UA a également accordé la priorité à la sélection des membres du fichier dans des domaines d'expertise qui font défaut, voire limités, dans la base de données et qui sont importants pour le démarrage de la mission. Il s'agit de s'assurer que le fichier de la CAA est doté de tous les postes qui seront nécessaires pour le déploiement dans les missions, le cas échéant.
- c. **Lignes directrices pour le fichier de la FAA et autres documents d'orientation connexes** : La Commission de l'UA élabore présentement des lignes directrices pour donner des orientations sur les rôles et les responsabilités de l'UA et des CER/MR quant au CER/MR qui seront en Attente pour 6 mois.

22. **Mise à jour sur le Soutien à la Mission :**

- a. **Base logistique continentale (BLC)** : La Commission de l'UA a demandé l'assistance des États membres de l'UA pour le détachement, à leur frais, d'un officier d'état-major, en attendant l'approbation de la structure de la BLC et le recrutement du personnel technique. Au 31 octobre 2019, la BLC comptait cinq (5) officiers d'état-major détachés, deux (2) du Cameroun et un (1) du Nigéria, de la Zambie et du Zimbabwe. De plus, un (1)

officier d'Afrique du Sud et cinq (5) membres du personnel d'appui devraient également bientôt être déployés.

- b. La Commission de l'UA a également organisé un cours de Planification Opérationnelle des Mouvements et de la Logistique (POML) à la BLC pour 30 membres du personnel de l'UA et des CER/MR en avril 2018 et un autre du 11 au 17 mai 2019, avec le soutien de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
- c. En préparation de la réception d'équipements supplémentaires à la BLC de l'UA, la Commission de l'UA s'est lancée dans le développement des infrastructures pour améliorer la capacité de stockage et la sécurité des installations. À cet égard, la Commission a prélevé 319000 de dollars EU sur le budget de 2019 pour la rénovation de trois (3) entrepôts supplémentaires et la construction d'une clôture périphérique. Deux entrepôts existants ont été rénovés et le troisième est achevé à 80 %.
- d. **Projet de Cadre Juridique sur le pré-positionnement du matériel appartenant à l'UA dans les Dépôts Logistiques Régionaux :** La Commission de l'UA a procédé à des évaluations des capacités logistiques dans quatre (4) des cinq (5) CER/MR et a l'intention de procéder à l'évaluation de la NARC dès qu'une date sera confirmée. L'objectif des évaluations des capacités logistiques est d'évaluer les progrès réalisés dans le développement des capacités logistiques, d'identifier les lacunes, de déterminer la capacité et les modalités de chaque CER/RM pour le pré-positionnement du matériel appartenant à l'Union africaine (MAUA). Un atelier d'harmonisation des évaluations des capacités logistiques des CER/MR de l'UA est également prévu en décembre 2019 pour discuter des résultats des visites d'évaluation, afin de pouvoir confirmer les CER/MR qui sont prêts à recevoir et stocker les équipements appartenant à l'UA. Un projet de cadre juridique sur le pré-positionnement du MAUA dans le dépôt logistique régional sera examiné au cours de cet atelier.
- e. **Système de Commandement, de Contrôle, de Communication et d'Information (C3IS) de la FAA :** Le contrat pour la fourniture du C3IS de la FAA a été signé par *DENEL SOC Ltd*. L'UA et *DENEL SOC Ltd* ont également organisé une réunion inaugurale sur le projet du C3IS de la FAA, les 3 et 4 octobre 2019, afin d'élaborer le plan de gestion et le programme directeur du projet.
- f. **Capacité de Transport Aérien Stratégique:** L'Angola, le Cameroun et l'Ouganda ont chacun offert une capacité de transport aérien stratégique à l'UA pour la FAA. Des efforts sont actuellement en cours pour finaliser l'accord entre lesdits États membres de l'UA et l'UA pour la fourniture de ces capacités.
- g. **Révision du Manuel de Soutien dans le Domaine de la Santé :** Le Manuel de soutien dans le domaine de la santé de l'UA (MSS) pour les OSP de l'UA qui a été approuvé en 2011 est en cours de révision par la Commission de l'UA. La révision a tenu compte des menaces

émergentes et des nouveaux développements, des enseignements tirés des OSP antérieures et actuelles, ainsi que des capacités et des besoins nécessaires pour faire face à ces menaces. Une fois finalisé, le document sera soumis au prochain CTSDSS pour examen.

23. Mise à jour sur le travail des Groupes de Soutien Stratégique de la FAA pour les composantes Civile, Militaire et de Police :

- a. **Le Groupe de soutien stratégique pour la composante civile (GSSC) :** La 3^{ème} réunion du GSSC s'est tenue les 17 et 18 octobre 2018 à Addis Abéba, en Éthiopie et a discuté du "*Renforcement des relations entre l'UA, les CER/MR et les missions pour le renforcement de la composante civile de la FAA*". La réunion a servi de plate-forme pour le partage d'expériences entre les PLANELM continentaux et régionaux sur le déploiement de civils dans les OSP de l'UA et a recommandé de renforcer les mécanismes de coordination existants entre l'UA et les CER/RM pour des OSP efficaces. La 4^{ème} réunion du GSSC, prévue les 5 et 6 décembre 2019, vise à déterminer, entre autres, les fonctions et les rôles des civils dans les OSP où les forces propres au pays et déployées sur son propre territoire se déploient sur leur territoire sous l'autorité d'une organisation mandataire extérieure.
- b. **Le Groupe de Soutien Stratégique pour la composante Militaire (GSSM):** À ce jour, trois ateliers du GSSM ont été organisés et ont soutenu la DOSP à élaborer des documents sur le recrutement et le déploiement de personnel militaire à la DOSP ; les termes de référence des visites de pré déploiement (VDP) des unités militaires dans les OSP de l'UA; les lignes directrices pour la sélection et la dotation en personnel de la composante militaire et les plans d'urgence dans des zones de conflits potentiels. Le GSSM finalise actuellement l'état des besoins de l'unité (SUR) de l'AMISOM pour le groupement tactique d'infanterie, l'unité de soutien de la mission et l'unité du génie de combat. Il élaborera également un document d'orientation pour le commandement et la gestion de la Force conjointe du G5 Sahel lors du prochain atelier du GSSM, qui doit se tenir au début de 2020.
- c. **Le Groupe de Soutien Stratégique à la Police (GSSP):** Le GSSP a également rédigé et finalisé le projet de lignes directrices pour la sélection d'un ou de plusieurs officiers de police, les lignes directrices pour les Unités de police constituées (ces lignes directrices définissent ce qui est exigé des pays contributeurs de police pour la préparation d'officiers de police (OP) et des Unités de police constituées (UPC) au déploiement) et les procédures opérationnelles permanentes pour l'évaluation du service des officiers de police dans le cadre de la mission.

24. Harmonisation de la CARIC: Il est fait référence à la décision de la 32^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue en février 2019, à Addis Abéba, en Éthiopie (*Assembly/AU/Dec.718*). Pour mettre en œuvre cette décision, les Ministres de la Défense des Nations volontaires de la CARIC se sont réunis du 31 août au 3 septembre 2019, à Pretoria, en

Afrique du Sud, pour discuter des modalités de mise en œuvre de la décision *Assembly/AU/Dec.718*. Ils ont recommandé que (a) chaque NV détermine le statut et l'utilisation futurs de ses engagements volontaires d'ici juin 2020 ; (b) les réalisations et les bonnes pratiques de la CARIC doivent être préservées et intégrées dans la FAA ; (c) les NV de la CARIC doivent continuer de détacher leurs officiers de police à la Commission de l'UA pour une période minimale de douze (12) mois, à titre transitoire jusqu'au terme de la CARIC ; (d) l'harmonisation de la CARIC au sein de la FAA doit être parachevée d'ici juin 2020 ; et (e) les chefs d'État et de Gouvernement des NV de la CARIC doivent examiner les recommandations des Ministres de la Défense en marge de la 33^{ème} Conférence de l'UA prévue se tenir en février 2020, aux fins de soumettre le rapport pour examen à ladite Conférence. Le rapport des Ministres de la Défense des Nations volontaires de la CARIC figure à l'Annexe D.

25. **Projet de Stratégie de gouvernance des frontières de l'UA** : Il est fait référence à la recommandation de la 14^{ème} réunion ordinaire des chefs d'État-major et des chefs des services de sûreté et de sécurité africains (ACDSS) qui a demandé à la Commission " *d'encourager les États membres à examiner le projet de stratégie de l'Union africaine sur la gouvernance des frontières*. La recommandation demandait également aux États membres d' "*apporter des observations écrites à la Commission dans un délai maximum de trois mois, afin de lui permettre de soumettre à nouveau le document à la prochaine réunion du CTSDSS*". À cet égard, le 17 octobre 2018, la Commission a diffusé le projet de stratégie de l'Union africaine de gouvernance des frontières et le rapport de la réunion de validation des experts des États membres sur le projet de stratégie de l'Union africaine de gouvernance des frontières à tous les États membres pour qu'ils y apportent leurs contributions écrites. La Commission joint la stratégie révisée de gouvernance des frontières de l'UA en **Annexe E** et la soumet pour examen à la 12^{ème} Session du CTSDSS, avant sa transmission au Conseil exécutif pour adoption.

26. **Projet de Politique de l'UA sur la gestion des Armes Légères et de Petit Calibre récupérées (ALPC) dans les OSP** : Le projet de politique a été élaboré conformément au communiqué de la 584^{ème} réunion du CPS, tenue le 29 mars 2016, et à la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique. Suite à cela, la 32^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 10 et 11 février 2019, à Addis Abéba, a adopté la décision *Assembly/AU/Dec.719 (XXXII)* dans laquelle elle se félicitait, entre autres, de l'élaboration du projet de politique et attendait son adoption rapide par le CTSDSS. L'objectif de cette politique est d'améliorer la gestion des ALPC récupérées dans les OSP et de réduire la circulation illicite des ALPC à l'intérieur et en dehors des zones de responsabilité des OSP de l'UA. Cette politique vise en outre à prévenir l'utilisation des ALPC illicites contre les civils et le personnel de la mission et à assurer la transparence d'une mission et de la nation hôte. Le projet de politique a été élaboré et validé à l'issue d'une série de consultations avec les États membres, les coalitions ad hoc et les CER/MR ayant un mandat sur les ALPC, ainsi qu'avec les Nations unies et des experts régionaux et internationaux. Le projet de politique est joint en **Annexe F** pour examen par le 12^{ème} CTSDSS.

27. **Révision de la Convention de l'OUA de 1977 sur l'Élimination du Mercenariat:** Depuis l'adoption de la **Convention de 1977 de l'OUA sur l'Élimination du Mercenariat**, le paysage sécuritaire a considérablement changé avec l'émergence d'un autre phénomène, y compris la prolifération des compagnies militaires et de sécurité privées et des combattants étrangers. Cela a rendu la Convention obsolète, car elle ne contenait pas de dispositions susceptibles d'aider les États membres à faire face efficacement aux phénomènes, tendances et trajectoires actuels. En outre, la Convention ne contient pas de mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de réparation. Les États membres participant au deuxième Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS), tenu les 22 et 24 octobre 2018 à Addis-Abéba, avait fermement recommandé de prendre des mesures pour réviser la Convention et l'adapter à l'environnement sécuritaire actuel, ainsi que de renforcer les mécanismes pour suivre sa mise en œuvre. Le CTSDSS devrait demander à la Conférence de l'UA d'autoriser la Commission à entamer le processus de révision de la Convention de l'OUA, afin de combler ses lacunes actuelles et de renforcer sa pertinence face aux menaces actuelles à la paix et à la sécurité. Les informations de base à présenter comprennent les conclusions du 2^e Forum africain sur la RSS et la Convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat.

28. **La Stratégie de l'UA de lutte contre les Engins Explosifs Improvisés (EEI):** conformément au communiqué adopté lors de la 837^e réunion du CPS de l'UA, le 4 avril 2019, un groupe de travail technique a été constitué pour élaborer et examiner un projet de stratégie. La stratégie de l'UA de lutte contre les engins explosifs improvisés a pour objectif de mettre en place une approche large, globale et continentale de renforcement des capacités de lutte contre les EEI pour prévenir, contrer et répondre à la menace posée par les EEI. Un financement adéquat par les États membres à travers du budget programme de l'UA assurera la mise en œuvre efficace de la stratégie.

29. **Étude cartographique sur les flux d'armes légères illicites en Afrique:** Cette étude a été réalisée à la demande de la 430^e réunion du CPS tenue le 24 avril 2014 et de la 29^e Session Ordinaire de la Conférence de l'Union tenue les 3 et 4 juillet 2017, à Addis-Abéba [Assembly/AU/Dec. 645 (XXIX)]. L'étude fournit aux États membres, aux organes délibérants de l'UA et aux CER/MR une évaluation actualisée de l'ampleur et de la nature de la prolifération des armes légères illicites sur le continent et devrait éclairer les politiques de contrôle des armes légères basées sur des preuves et les mesures de réponse ciblées. L'étude a été examinée par la 860^e réunion du CPS de l'UA, tenue le 18 juillet 2019, qui s'est félicitée de ses conclusions et a approuvé ses recommandations. Il est demandé au CTSDSS de prendre note des conclusions de l'étude et d'encourager les États membres et les institutions de sécurité concernées à mettre en œuvre ses recommandations. L'étude est disponible dans toutes les langues de l'UA sous forme de brochure.

30. **Mois de l'Amnistie en Afrique:** Le mois de l'amnistie en Afrique a été lancé par la décision de la 29^{ème} Session Ordinaire de la Conférence sur le rapport inaugural du CPS sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale pour faire taire les armes. Le communiqué de presse de la 788^e réunion du CPS indique en outre que le CTSDSS devrait rester saisi des préparatifs annuels

du mois de l'amnistie en Afrique. Il est demandé au CTSDSS de s'engager à mettre en œuvre le mois de l'amnistie en Afrique et à fournir des rapports annuels, tel qu'instruit par la Conférence de l'Union africaine et le CPS.

31. **Mise à jour sur les activités en cours du Mécanisme de Coopération Policière de l'Union Africaine (AFRIPOL):** Le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL) continue de soutenir la coopération entre les services de police nationaux du continent dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Dans le cadre de ces efforts, l'Assemblée générale d'AFRIPOL, lors de sa 3^{ème} réunion tenue à Alger, les 2 et 3 octobre 2019, a adopté le projet de règlement sur le traitement des données du système de communication de la police africaine (AFSECOM). Le projet de règlement de l'AFSECOM énonce les principes et les règles régissant le traitement et le partage des données relatives aux activités criminelles, afin de renforcer la coordination entre les États membres dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Cela fait partie des efforts visant à lutter contre le terrorisme, la prolifération des armes illicites et les flux financiers illicites. Le projet de règlement de l'AFSECOM est joint en Annexe G et est soumis au 12^{ème} CTSDSS pour examen.

III. MISE À JOUR SUR LES OSP ACTUELLES MANDATÉES ET AUTORISÉES PAR L'UA: AMISOM; ICR-LRA; FFM; FORCE CONJOINTE DU GROUPE DES CINQ (5) DU SAHEL; (MAEC)

a. **La Mission de l'Union Africaine en Somali (AMISOM)**

32. La Somalie continue d'accomplir des progrès réguliers dans son agenda de réformes, y compris dans la préparation des élections de 2020/2021. Cependant, des défis subsistent entre le Gouvernement fédéral et les États membres fédéraux en ce qui concerne les arrangements politiques conclus entre le Gouvernement fédéral et les États membres fédéraux sur le statut de Mogadiscio, le modèle électoral, le partage des ressources, le fédéralisme fiscal, le modèle judiciaire, le système politique présidentiel ou parlementaire, le système monocaméral ou bicaméral.

33. L'insécurité reste le principal obstacle aux progrès durables en Somalie en raison des activités terroristes d'Al-Shabaab qui constituent une grave menace à la paix, la sécurité et la stabilité dans certaines parties de la Somalie. Al-Shabaab continue de recruter, de former et de déployer des combattants, locaux et étrangers, de lever des revenus considérables, à travers les extorsions, et d'imposer des redevances aux entreprises du centre-sud de la Somalie. En outre, Al-Shabaab opère toujours dans des zones non récupérées et dans des agglomérations d'où ils lancent des attaques asymétriques contre l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes (SSF), des hauts responsables gouvernementaux et des installations clés, ainsi que des civils.

34. Dans le cadre des efforts visant à instaurer la paix en Somalie, le FGS, soutenu par l'AMISOM et des partenaires internationaux, facilite la mise en œuvre du plan de transition à travers une approche globale de la sécurité. Bien que des progrès encourageants aient été enregistrés dans la mise en œuvre du PT, les échéanciers et les priorités n'ont pas été conservés

principalement en raison du manque de ressources suffisantes pour former, équiper et assurer le bien-être des forces de sécurité nationales somaliennes (SNSF). Le FGS doit déployer des efforts supplémentaires pour la constitution de forces et l'intégration des forces régionales, compte tenu de leur engagement à transférer les responsabilités sécuritaires de l'AMISOM aux Forces de sécurité nationales somaliennes (SNSF), comme priorité d'ici 2021 et la nécessité de sécuriser les élections 2020/21. Dans le même contexte, le retrait de 1.000 soldats de l'AMISOM devrait être facilité d'ici le 28 février 2020, et devra être guidé par une évaluation de la menace qui s'achèvera en décembre 2019, qui étayera également un examen des équipements de l'AMISOM à des fins d'optimisation, un plan de reconfiguration, un réaligement des CONOPs de l'AMISOM 2018-2021 et un renouvellement du mandat de l'AMISOM en mai 2020.

35. Prenant note de la transition prévue de l'AMISOM en 2021, l'UA doit procéder à un examen stratégique, afin de déterminer son rôle et sa présence en Somalie après 2021 et comment continuer à soutenir la Somalie à maintenir les avancées.

b. Force Multinationale Mixte (FMM) contre le Groupe Terroriste Boko Haram

36. **Mise à jour sur le soutien à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Redressement et de Résilience (SRS) du Bassin du Lac Tchad:** conformément au communiqué du CPS adopté lors de sa 816^e réunion tenue le 5 décembre 2018, la Commission soutient la mise en œuvre de la (SRS) du Bassin du Lac Tchad. La stratégie vise à assurer que les efforts de stabilisation dans le Bassin du Lac Tchad ne deviennent pas trop militaires en établissant une plate-forme en parallèle des opérations de la FMM pour surmonter les conditions de développement et humanitaires considérées comme étant à l'origine de la crise. À cet égard et à la demande de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), la Commission de l'UA a dirigé l'élaboration d'un modèle et de notes d'orientation pour les plans d'action territoriaux (PAT) envisagés comme éléments de base pour la mise en œuvre de la stratégie. La Commission de l'UA a également élaboré un mécanisme de suivi et de surveillance visant à recueillir le soutien de l'ensemble de la Commission de l'UA pour la mise en œuvre de la SRS, tout en assurant que la mise en œuvre soit globale et s'appuie sur les neuf piliers de la stratégie. À travers les outils de l'AAPS, la Commission continue d'impliquer les partenaires de développement internationaux dans la conception et la mise en œuvre de programmes visant à renforcer et à mettre en place des architectures de paix au niveau communautaire, y compris le renforcement des capacités des acteurs locaux engagés dans l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations touchées dans le Bassin du lac Tchad.

37. L'UA soutient la Force multinationale mixte (FMM) en apportant un soutien logistique et technique supplémentaire aux opérations. Il s'agit du soutien à la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation (SRS) de la CBLT, à la mise en œuvre d'une stratégie Poc et d'une base de données sur les personnes associées à Boko Haram qui ont fait défection ou ont été capturées.

38. L'UA soutient également la FMM avec des services et des équipements en utilisant les fonds apportés par l'Union européenne, conformément au Protocole d'accord et à l'Accord de mise en œuvre du soutien conclu entre l'UA, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et les pays contributeurs de troupes à la FMM. Le mandat et les pouvoirs de la FMM devraient être renouvelés par le CPS de l'UA en décembre 2019 et entrer en vigueur en février 2020.

39. L'UA a pris note des progrès accomplis par la FMM, y compris à travers la conduite de l'opération YANCIN TAFKI, menée depuis le 19 janvier 2019, qui a considérablement affaibli et dégradé les capacités de Boko Haram. L'opération a été entreprise en coordination avec les forces nationales des pays contributeurs de troupes à la FMM, afin d'éliminer le groupe terroriste Boko Haram des îles du Lac Tchad, qui s'étend des zones frontalières du Tchad, du Niger, du Nigéria et du Cameroun.

c. Force Conjointe Du Groupe Des Cinq (G5) Du Sahel

40. L'année 2019 a été marquée par de nombreuses améliorations au sein de la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S) à travers l'opérationnalisation progressive des postes de commandement de secteur et la conduite de nombreuses opérations contre les groupes armés terroristes. Le Quartier général de la Force est également en construction à Bamako depuis sa destruction en juin 2018 par le GTA. Cependant, malgré les réalisations obtenues, l'engagement des GTA dans les régions de Liptako - Gourma en général, et en particulier dans le centre du Mali et le nord-est du Burkina Faso, reste une préoccupation sécuritaire majeure. De nombreuses attaques sont perpétrées contre les forces de défense et de sécurité du Mali, du Burkina Faso et du Niger, ainsi que contre la FC du G5 Sahel par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (en arabe JNIM).

41. Outre les attaques perpétrées par les GTA, des conflits intercommunautaires au Mali et au Sahel, principalement entre agriculteurs et éleveurs, ont causé la mort de centaines de civils. Ces conflits d'accès aux ressources sont maintenant exploités par les GTA et sont devenus un défi majeur pour la protection des civils. À cet égard, la Commission de l'UA a organisé une réunion ministérielle à Bamako (Mali) les 28 et 29 novembre 2001 sur l'accès aux ressources naturelles et les conflits entre communautés, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Bamako.

42. Dans ce contexte, il conviendrait d'accorder une attention particulière à l'opérationnalisation et au renforcement des capacités de la FC du G5 Sahel et à la protection des civils dans la région. La Commission de l'UA continuera ses visites d'évaluation opérationnelle trimestrielles au QG de la FC du G5 Sahel, afin d'assurer un soutien à la pleine opérationnalisation de la Force.

d. Initiative de Coopération Régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance des Seigneurs (ICR-LRA)

43. Bien que les opérations militaires de la FRI aient perturbé le commandement et le contrôle de la LRA, les capacités potentielles de la LRA à commettre des atrocités demeurent. La LRA exploite le vide sécuritaire qui règne dans le sud-est de la République centrafricaine (RCA) et le nord-est de la République démocratique du Congo (RDC) et continue de commettre des atrocités contre des civils dans ces pays. Compte tenu de ce qui précède, la 795^e réunion du CPS, tenue le 20 septembre 2018, a décidé de maintenir l'ICR-LRA en attendant l'élaboration d'une stratégie visant à éliminer progressivement cette dernière sans laisser de vide sécuritaire dans les zones touchées. Le CPS a par conséquent demandé à la Commission d'élaborer une stratégie de sortie, assortie d'un calendrier réaliste, de la liquidation de l'ICR-LRA. Cependant, les décisions ci-dessus n'ont pas été mises en œuvre en raison de défis logistiques. Avec la fermeture du QG de la FRI à Yambio en juin 2017, la fermeture du Centre conjoint des opérations de renseignement (JIOC) de la MONUSCO à Dungu, dans le nord-est de la RDC, en 2017, et la suspension du financement de l'UE, la Commission de l'UA a eu du mal à faciliter les activités de l'ICR-LRA, à l'exception des mises à jour et des communications reçues d'*Invisible Children*. En conséquence, il n'y a pas d'opération de la FRI contre la LRA sur le terrain autre que les efforts des forces nationales dans le nord-est de la RDC. À cet égard, il conviendrait de consolider les efforts avec le soutien des États membres, afin de faciliter la mise en œuvre de la décision de la 795^e réunion du CPS concernant la liquidation de l'ICR-LRA.

e. Mission de l'Union africaine Contre Ebola en RDC (MAEC)

44. Le Ministère de la Santé de la République Démocratique du Congo (RDC) a officiellement déclaré le 1^{er} août 2018 l'existence d'un foyer d'épidémie de Maladie à Virus Ebola (MVA) dans l'Est du pays, dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. À cet égard, le Gouvernement de la RDC a appelé un soutien international. Par la suite, lors de la 862^e réunion du CPS tenue en juillet 2019, la Mission de l'Union Africaine contre l'épidémie d'Ebola en RDC (MAEC) et par l'intermédiaire des Centres de Contrôle et de Prévention des Maladies (CDC-Afrique) a déployé une équipe multidisciplinaire dans les provinces touchées.

45. Les provinces de l'Est du Nord-Kivu et de l'Ituri ont connu des décennies de violence et compté de nombreux groupes armés. La crise sécuritaire se creuse depuis le début de l'épidémie d'Ebola et a entravé les activités de l'équipe de lutte contre Ebola. En outre, l'Organisation mondiale de la santé a averti qu'il ne serait peut-être pas possible de contenir la dernière épidémie d'Ebola en RDC dans les deux provinces touchées, si les attaques violentes contre des agents de santé et des centres de traitement se poursuivaient. L'UA continue de déployer des efforts pour endiguer la maladie.

IV. RECOMMANDATIONS

46. Compte tenu des informations et des mises à jour fournies ci-dessus, les recommandations suivantes sont formulées au CTSDSS:

- a. Fournir des directives pour renforcer les efforts dans le programme de faire taire les armes à feu en Afrique.
- b. Entériner la doctrine de l'UA sur les OSP.
- c. Entériner les lignes directrices de vérification des capacités annoncées à la FAA.
- d. Adopter et entériner le rapport du 11^{ème} atelier de mise en œuvre de la formation de la FAA.
- e. Entériner la politique de l'UA sur la gestion des armes légères et de petit calibre récupérées dans les OSP et encourager les OSP à utiliser cette politique dans la mise en œuvre de leur mandat.
- f. Entériner la révision de la Convention de l'OUA de 1977 sur l'élimination du mercenariat.
- g. Demander aux États Membres de soutenir la mise en œuvre des mandats des OSP actuelles mandatées et autorisées par l'UA.
- h. Entériner le projet de règlement du traitement des données du système de communication de la police africaine (AFSECOM)

ANNEXES:

Annexe A: Projet de doctrine de l'UA sur les OSP

Annexe B: Projet de lignes directrices de vérification des capacités annoncées à la FAA

Annexe C: Rapport du 11^{ème} atelier de mise en œuvre de la formation de la FAA

Annexe D: Rapport des Ministres de la défense des nations volontaires de la CARIC

Annexe E: Projet de la Stratégie de gestion des frontières de l'UA

Annexe F: Projet de politique de l'UA sur la gestion des armes légères et de petit calibre
récupérées dans les OSP

Annexe G: Projet de règlement sur le traitement des données du système de communication de
la police africaine (AFSECOM)